

Réf. : OES/ADM01-01-18-07-243

Notification

Cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-5 mars 2024

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, le présent document fait office de notification que la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique se tiendra à l'Elephant Hills Resort de Victoria Falls (Zimbabwe), en mode hybride, du 28 février au 5 mars 2024.
2. Le segment ministériel sera précédé d'une réunion préparatoire, la quarante-deuxième réunion du Comité d'experts, qui s'ouvrira mercredi 28 février à 9 heures. La Conférence des ministres s'ouvrira lundi 4 mars à 9 h 30.
3. Le Comité d'experts se réunira du 28 février au 1^{er} mars ; la Conférence des ministres se tiendra les 4 et 5 mars.
4. Les ordres du jour provisoires de la Conférence des ministres et de la réunion du Comité d'experts sont joints à la présente notification.
5. Le thème de la cinquante-sixième session de la Commission est : « Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action ». La transition vers des économies vertes inclusives est essentielle pour que les pays africains puissent renforcer leur résilience climatique et tirer le meilleur parti de leurs ressources naturelles, afin de stimuler une industrialisation durable qui crée des emplois, éradique la pauvreté et contribue à une croissance économique soutenue et à un développement durable global. Les délibérations seront axées sur les mesures à prendre pour mobiliser le financement vert et le financement du développement afin de permettre la transition vers des économies vertes résilientes au climat et inclusives en Afrique et de réaliser les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. À cet égard, les participants examineront des stratégies visant à tirer parti des investissements du secteur privé, à faciliter une mobilisation efficace des ressources nationales, à garantir

des pratiques d'endettement durables, à utiliser des obligations vertes et à mettre en œuvre une approche de budgétisation durable. Les moyens d'action comprennent la réforme de l'architecture financière mondiale, la stimulation de la participation du secteur privé, l'examen d'outils de financement innovants, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la promotion d'initiatives de coopération régionales et mondiales.

6. Les séances plénières de la Conférence des ministres débiteront par un dialogue de haut niveau sur le thème de la session, qui sera suivi de séances plénières sur une série de sous-thèmes. Des panélistes de haut niveau, venant d'Afrique et d'ailleurs, guideront les débats, sur la base des récentes conclusions contenues dans le document de synthèse et les documents techniques de référence, dans le but de dégager un consensus sur les domaines d'action prioritaires.

7. Des manifestations parallèles, qui se tiendront en marge de la session les 2 et 3 mars, donneront sans nul doute lieu à des échanges stimulants. Ces manifestations seront limitées à 90 minutes chacune.

8. Les délégations sont priées de soumettre à la Secrétaire de la Commission, avant le 19 janvier 2024, les noms des représentants accrédités et, le cas échéant, des représentants suppléants et des conseillers qui participeront à la session.

9. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire exécutif avant la première séance de la session. Veuillez envoyer une copie des pouvoirs avant le 26 février 2024 à la Secrétaire de la Commission, à l'adresse : eca-soc@un.org, et soumettre l'original en personne, sur le lieu de la Conférence.

10. Les participants doivent s'inscrire en ligne et joindre leur lettre d'accréditation à leur demande. Il sera possible de s'inscrire en ligne à partir de décembre 2023, en se connectant au site Web dédié de la Conférence, à l'adresse : <https://www.uneca.org/eca-events/fr/cfm2024>. Des informations sur la session seront également disponibles à cette adresse.

11. Il sera également possible de s'inscrire sur place, du 25 février au 4 mars, entre 8 heures et 17 heures, et le 5 mars entre 8 heures et 12 heures, à l'endroit désigné à cet effet, où les participants préinscrits pourront retirer leur badge.

12. Les ordres du jour provisoires, les programmes de travail provisoires, une note d'information détaillée, les rapports techniques et les documents de travail pour les séances seront disponibles en ligne. Pour y accéder avant les séances, les délégués sont priés de se rendre sur le site Web susmentionné et de télécharger les exemplaires souhaités.

13. Toutes communications concernant la Conférence des ministres doivent être adressées à :

La Secrétaire de la Commission
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3511 ou +251 (0) 11 544-3981
Télécopie : +251 (0) 11 551-2233
Courriel : eca-soc@un.org
